



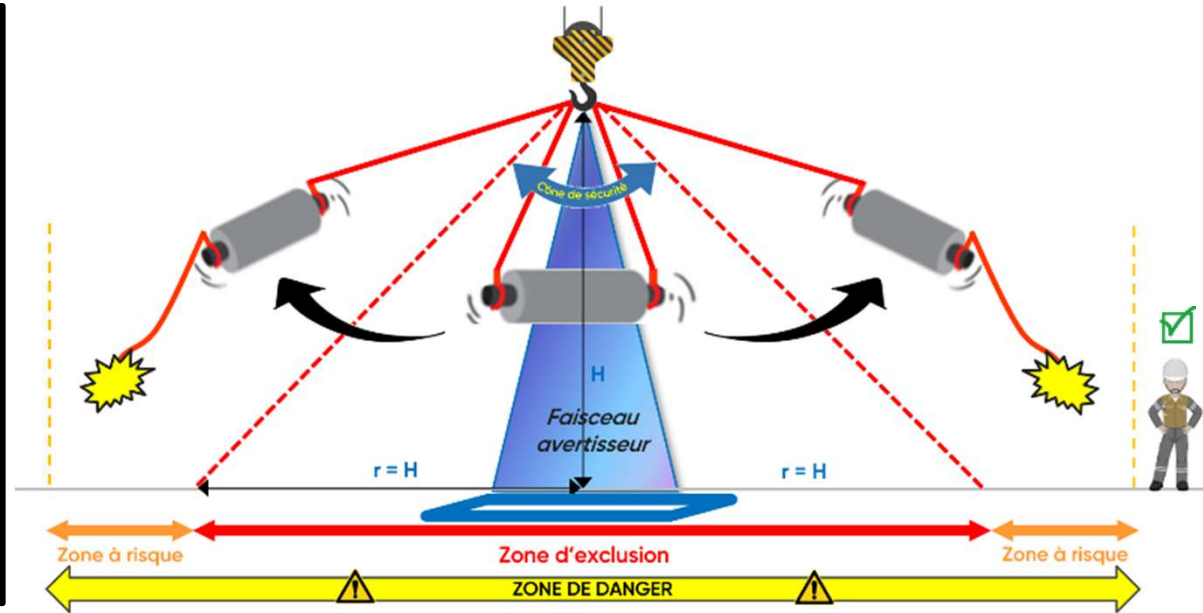
Minute sécurité – Levage Signalisation lumineuse des ponts projetée au sol ≠ Zone de danger



La signalisation lumineuse projetée au sol depuis les ponts roulants, **avertit** toute personne au sol de la présence d'un chariot de levage (avec ou sans charge).



⚠ Cette signalisation projetée au sol ne définit EN AUCUN CAS la zone de danger de l'opération de levage !



Je retiens : La signalisation lumineuse projetée au sol par un pont roulant nous avertit d'un danger potentiel. Pour autant, elle ne définit pas la zone de danger de l'opération de levage.



Règle d'or n° 5

Je respecte toutes les règles concernant la manutention des charges et ne me tiens jamais sous une charge

